



Éditorial

*Le réchauffement climatique ...
On a du mal à y croire en ce
moment, surtout si on est sur la
route !
Grande discussion ...*

*C'est néanmoins un sujet de
réflexion dans notre monde
animal, avec les conséquences
que cela peut avoir sur la santé
humaine.*

*La jurisprudence, toujours
évolutive, toujours renouvelée,
nous oblige à une grande
vigilance dans nos opérations
expertales.
Heureusement ... cela nous évite
la routine.*

*La période est propice pour vous
souhaiter de très bonnes fêtes de
fin d'année,
Et tous nos vœux pour 2011 qui
approche à grands pas.*

Dr Vre Jean-Marc DUFOSSET

Sommaire

Edito	p 1
Actualité	p 1
Jurisprudence	p 2
Nos tarifs	p 3
Publications	p 4
Les modèles de contrats	p 4

La lettre d'EQUITAS FRANCE

Editeur :

EQUITAS FRANCE
9 bis, rue de la République
83136 NÉOULES

Rédaction :

Dr Vre Jean-Marc DUFOSSET
Dr Vre Guy VALLARINO

Photocomposition :

ANIMAL TOTEM

SARL au capital de 8 000
RCS Draguignan B 353571458

ACTUALITÉ

Le réchauffement climatique

Le large consensus, à présent établi, sur les modifications à venir du climat et l'observation du développement de maladies oubliées ou inconnues sur notre territoire a justifié de lancer une série d'études prospectives. L'anticipation des risques sanitaires est toujours délicate car, bien souvent, les modèles ne prennent en compte que certains paramètres facilement mesurables et sont incapables de prédire le sens des variations causées par leur interaction ou l'influence d'autres paramètres plus difficiles à cerner. Dans toutes les espèces animales, les autorités s'attachent à développer l'identification des animaux et à rendre utilisables les bases de données qui permettront d'assurer un meilleur suivi afin d'améliorer la réaction face aux crises sanitaires qui ne manqueront pas de se produire.

Il est aujourd'hui admis que l'impact du réchauffement climatique sera surtout la conséquence de **l'augmentation des vecteurs**. Qu'il soit insecte ou acarien, le vecteur a pour rôle de faciliter la rencontre entre l'agent infectieux et son hôte. En concentrant le microorganisme pathogène et en lui assurant un milieu propice à une survie plus longue que dans le milieu extérieur, le vecteur évite à l'agent infectieux le gaspillage que représenterait sa dissémination dans le milieu extérieur. Trois phases sont nécessaires pour que ce système vectoriel aboutisse à la contamination de l'hôte final : la contamination du vecteur, le développement de l'agent pathogène dans le vecteur et, enfin, la transmission à un vertébré réceptif.

La première phase est généralement liée à un repas de sang, ce qui explique que les vecteurs sont, le plus souvent, hématoophages.

Le développement de l'agent infectieux dans l'organisme du vecteur peut suivre des voies très différentes en fonction des organes où il va se reproduire, du temps nécessaire ou des différents stades de maturation qu'il devra atteindre. Parfois le micro-organisme peut se transmettre aux descendants du vecteur, multipliant ainsi ses chances de dissémination ; parfois le vecteur n'assure qu'une transmission mécanique, l'agent pathogène ne se multiplie pas dans le vecteur, il est simplement transporté par lui ; parfois, enfin, le germe ne pénètre même pas l'arthropode, il est juste mis en contact avec son hôte vertébré grâce au vecteur qui le porte sur lui.

L'étude de ces cycles de développement dans le vecteur exotique permet de prédire si un autre vecteur autochtone, de caractéristiques suffisamment proches (même système digestif, même durée de vie, mêmes enzymes etc...), pourra éventuellement assurer la même fonction et donc transmettre un agent pathogène dans une région nouvelle.

L'ensemble de ces caractéristiques constituent **la compétence vectorielle**.

La troisième phase au cours de laquelle l'agent infectieux contamine le vertébré ne peut évidemment se produire que si les 2 premières phases se sont bien déroulées et si les conditions de l'infection se réalisent (contact avec le vecteur par exemple).

L'étude de l'écologie du vecteur aide à prédire la probabilité de développement de la maladie : plus la population de vecteurs sera dense et en contact étroit avec les vertébrés réservoirs et cibles, plus le risque sera patent. Le réchauffement climatique intervient bien sûr à ce niveau. Connaître l'écologie des vecteurs n'est pas suffisant, et la seconde partie de l'étude est encore plus complexe puisqu'il s'agit d'appréhender

Nos tarifs 2011 en page 3

la bio-écologie des vertébrés concernés (réservoirs, amplificateurs, disséminateurs, ...) qui sont sauvages et sur lesquels les données sont souvent disparates.

Vu de plus haut, la situation devient plus complexe : la répartition géographique des vecteurs ne colle pas forcément à celle des maladies qu'ils véhiculent. En effet, leur densité, celle du vertébré cible ou réservoir, les conditions climatiques régionales modèlent la zone où la transmission sera possible. Le réchauffement du climat peut n'avoir, parfois, aucune influence : c'est le cas lorsque le vecteur est déjà présent avec une densité très largement supérieure aux nécessités de la transmission. Si sa densité augmente encore, aucune modification ne sera observée. Pour essayer de modéliser les éventuelles influences d'un réchauffement climatique, la NASA a créé un système de surveillance satellitaire qui recoupe des données sanitaires recueillies au sol, mais il faut reconnaître que les études concernant l'impact du climat sur les maladies tropicales à transmission par insectes vecteurs sont aujourd'hui très insuffisantes pour bien cerner le phénomène.

Concernant le cheval par exemple, plusieurs maladies semblent être susceptibles d'évoluer dans leur zone de répartition, leur incidence ou leur prévalence (nombre de cas dans une population totale) fluctuant en fonction des variations climatiques. En premier lieu, **la fièvre du Nil occidental (West Nile Fever)** qui est due à un arbovirus, transmis par des moustiques (essentiellement du genre *Culex*). Elle est présente de façon enzootique (pathologie dans un territoire donné) dans le bassin méditerranéen (épizooties au Maroc en 1996, en Toscane en 1998, en Camargue en 2000 et 2004, dans le Var en 2003, ...) mais également en Afrique, Europe du sud, Russie, Moyen Orient, Australie, Etats Unis, ...

Si 10% des chevaux contaminés présentent des symptômes frustrés (hyperthermie), 1 à 2 % peuvent développer une méningo-encéphalite mortelle. L'épisode camarguais en 2000 a touché 76 chevaux, dont 20 sont morts. Si de nombreuses espèces peuvent être contaminées, **l'homme et le cheval constituent des culs-de-sac épidémiologiques**, c'est-à-dire que la réplication virale chez eux est de faible amplitude et ne permet donc pas d'infecter de nouveaux moustiques. L'agressivité des femelles *Culex* est permanente mais leur rayon d'action ne dépasse pas 3 km. C'est donc par transport passif (camions, avions, ...) que les *Culex* infectants parcourent parfois de longues distances. La désinfection des moyens de transport est donc une mesure essentielle pour éviter la dissémination. Accessoirement, des tiques peuvent aussi servir de vecteurs, leur rôle est encore mal connu

mais pourrait expliquer des résurgences de la maladie malgré les démonstrations réalisées. La préoccupation des autorités vis-à-vis du West Nile vient du fait qu'il s'agit d'une zoonose. Aux Etats Unis, malgré une large campagne de désinsectisation, plus de 9000 cas humains ont été rapportés en 2003 dont plus de 200 mortels.

Les changements climatiques actuels pourraient permettre à des espèces vectrices, jusque là exotiques, de s'installer dans certains biotopes français (en particulier dans ceux où les zones humides sont protégées) mais l'allongement du séjour des oiseaux migrateurs qui est la conséquence de ce même réchauffement, pourrait diminuer le risque de contamination aviaire puisqu'ils iraient moins en Afrique où ils sont habituellement contaminés. L'augmentation de la prévalence du virus West Nile liée au réchauffement en France est donc difficilement prévisible. L'encéphalite par le virus West Nile est une Maladie Réputée Contagieuse et de ce fait des mesures de police sanitaire sont instaurées en cas d'infection (recensement, isolement, traitements insecticides). La vaccination pourrait être rendue obligatoire si la situation l'exigeait.

Compte tenu des variations climatiques, et surtout de la survenance de fortes précipitations ou d'inondations, les populations de rongeurs aquatiques peuvent augmenter ou se déplacer. On sait que ces rongeurs sont des hôtes réservoirs de **leptospirose** (30 à 50% d'infectés), ils restent porteurs rénaux sains et donc excrètent les leptospires dans leurs urines en contaminant les aliments ou l'eau de boisson.

La peste équine est, elle aussi, sous haute surveillance car le virus responsable est proche de celui de la fièvre catarrhale ovine (blue tongue), se transmet par les mêmes mouches vecteurs (les culicoides) et peut causer 90% de mortalité.

Les insectes ne sont pas les seuls vecteurs dangereux, les arthropodes peuvent connaître un fort développement grâce au réchauffement. La piroplasmose, l'Anémie Infectieuse des Equidés, la maladie de Lyme (zoonose) font actuellement l'objet d'études prospectives.

D'autres maladies comme les fascioloses, les myases et le botulisme sont également sous haute surveillance.

Le réchauffement climatique provoquera, à coup sûr, un développement de certaines maladies à vecteurs existant déjà en France mais aussi l'émergence de maladies exotiques dont la peste équine constitue certainement l'exemple le plus inquiétant.

Séminaire de la C N E E

La Compagnie Nationale des Experts Equins a organisé un 5ème séminaire de formation le 25 novembre dernier à BORDEAUX, sur le thème général du dopage et de ses conséquences sur les opérations en expertise.

Le compte-rendu de ce séminaire est disponible auprès de la Compagnie Nationale des Experts Equins.

Congrès de l'I D E

Le 16ème congrès de l'Institut du Droit Equin s'est déroulé le 26 novembre dernier à BORDEAUX sur le thème des obligations et responsabilités des propriétaires et détenteurs d'équidés.

Le compte rendu de ce congrès sera disponible début 2011 auprès de l'Institut du Droit Equin.

 JURISPRUDENCE

Obligation de conformité

Les jurisprudences se multiplient à la suite des modifications du code de la consommation (conséquence de l'ordonnance du 17 février 2005) relatives à la conformité du bien due par le vendeur au consommateur et qui s'applique, rappelons le, à la vente des animaux.

Deux arrêts récents sont intéressants, concernant, non plus comme très souvent des problèmes vétérinaires, mais relatifs à des troubles du comportement.

- **un Arrêt de la Cour d'appel de Colmar**, rendu le 23 avril 2010 : un cheval manifestait un comportement "dangereux" après son achat par un cavalier amateur qui était alors accompagné de son enseignant et qui avait essayé le cheval.

La Cour déboute l'acheteur de la demande de nullité de la vente au motif que les échecs en compétitions ne signifient pas un comportement anormal et qu'un caractère "dangereux" peut être inné ou acquis du fait notamment de modifications de l'environnement, l'acquéreur n'apportant pas la preuve d'une existence de ce caractère dangereux avant la vente.

- **un Arrêt de la Cour d'appel de Caen**, rendu le 7 septembre 2010 : relatif à une situation similaire, l'acheteur arguant que le cheval acquis ne présentait pas un caractère compatible avec les qualités d'un cavalier amateur.

La Cour, tout en considérant l'existence d'une "rétivité", mais en constatant une insuffisance

de travail du cheval acheté juste débourré, considère que l'acheteur est débiteur de la preuve à établir, dans un contexte scientifique incertain, de l'existence d'un vice de rétivité inné, et le déboute en conséquence de sa demande de nullité.

Cette affaire était l'occasion de voir la juridiction se prononcer sur la qualité de professionnel (en l'espèce un éleveur amateur propriétaire d'une seule poulinière, mais par ailleurs vétérinaire), ce qu'elle n'a pas fait, compte tenu du débouté sur la demande principale de nullité, considérant que la question relative à la qualité du vendeur n'avait plus d'intérêt.

Domage et à suivre

La Compagnie Nationale des Experts Equins a publié le résultat de deux travaux collectifs

- " l'évaluation des préjudices "
- " les examens complémentaires en expertise "

Ces travaux sont disponibles sur simple demande auprès de la CNEE.

L'Institut du Droit Equin propose un recueil de jurisprudence avec index alphabétique qui peut être obtenu auprès de l'IDE sur demande accompagnée d'un chèque de 100 (+ 5 de frais de port).

Animal Totem Distribution, Editeur de l'ouvrage du Professeur COTTEREAU " Vétérinaire, Animal et Droit ", nous a informé du fait que cet ouvrage est épuisé (à l'exception de quelques exemplaires du Tome 3).

Une nouvelle édition actualisée est envisagée sans qu'aucune date de publication ne soit arrêtée à ce jour.

LES PAROLES PASSENT LES ECRITS RESTENT !

Au travers de son département hippique spécialisé, le Cabinet **EQUITAS** est chaque jour confronté aux nombreux litiges qui apparaissent à l'occasion de diverses transactions.

Ils entraînent toujours des pertes de temps, un préjudice financier et de nombreux tracas.

La plupart de ces aléas auraient pu être évités si les parties avaient pris soin, comme dans bien d'autres cas, de sceller leurs accords par un contrat écrit.

Pour éviter à l'avenir de nombreux déboires, **EQUITAS**, a réalisé des modèles de contrats pour :

l'achat ou la vente	la mise en pension
le dépôt-vente	la mise au pair
la mise en exploitation	la copropriété
le transport à titre gracieux	

Pour se les procurer, il suffit de remplir le coupon ci-dessous et de le retourner à :

EQUITAS France
9 bis, rue de la République
83136 NEOULES

Bon de commande

Je désire recevoir, sans autre engagement de ma part, un ou plusieurs des modèles de contrats proposés par **EQUITAS France**.

Modèles(s) de contrat demandé(s) :

" l'achat ou la vente	" la mise en pension
" le dépôt-vente	" la mise au pair
" la mise en exploitation	" la copropriété
" le transport à titre gracieux	

Je joins un chèque de Euros, correspondant au montant de contrat(s) x 28 Euros T.T.C par contrat demandé, (franco de port), à l'ordre d'**EQUITAS France**.

Nom : Prénom :

Adresse complète :